

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Date de publication : [17/04/2024](#)

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier.

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag

Ne participent pas au vote : Robert Tchobdrenovitch & Bernadette Vitale

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-052
Concours financier de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2024
Projet de Pôle d'Echange Multimodal de Mirabeau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ;

Considérant ce qui suit

COTELUB, dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et en cohérence avec les objectifs de son projet de territoire, de son schéma de mobilité rurale, est compétente pour la création d'un pôle d'échange multimodal. Des études de faisabilité effectuées par COTELUB ont ciblé Mirabeau et plus spécifiquement le site de la gare pour accueillir cet équipement structurant en matière de mobilité.

Dans ce contexte, il est sollicité une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL à hauteur de 560 000 € soit 58,2 %.

Le plan de financement du projet est détaillé ci-dessous, avec un coût global du projet de 962 500 €.

Projet de Pôle d'Echange Multimodal à Mirabeau	962 500 € HT	
FINANCEMENT SOLICITE	TAUX	MONTANT
ETAT (DETR 2023) (plafonné à 700 000 €)	21,80 %	210 000 €
ETAT (DSIL 2024)	58,20 %	560 000 €
Autofinancement COTELUB	20,00 %	192 500 €

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement du projet de Pôle d'Echange Multimodal à Mirabeau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL à hauteur de 560 000 € soit 58,20 %.
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le plan de financement du projet de Pôle d'Echange Multimodal à Mirabeau ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL à hauteur de 560 000 € soit 58,20 %.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

